



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.8

**N° de la demande :** 2014-0298

**Demande :** Ajouts ou modifications sur les étiquettes d'un produit – Délais de sécurité

**Produit :** Fongicide Disarm 480 SC

**N° d'homologation :** 30811

**Matière active (m.a.) :** Fluoxastrobine

**Numéro de document de l'ARLA :** 2408795

### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du fongicide Disarm 480SC afin de changer le délai de sécurité pour l'utilisation sur le gazon.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale ne sont requises pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Le remplacement de la mention du délai de sécurité pour l'utilisation du produit sur le gazon de 12 heures par la mention « jusqu'à ce que les résidus soient secs » sur l'étiquette du fongicide Disarm 480SC peut être étayé sur le point de vue de l'exposition professionnelle. Aucun risque préoccupant n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, le fongicide Disarm 480SC, qui contient de la fluoxastrobine, et juge que ces renseignements sont suffisants pour remplacer la mention du délai de sécurité de 12 heures indiqué sur l'étiquette du produit pour son utilisation sur le gazon par la mention « jusqu'à ce que les résidus soient secs ».



## References

| <b>PMRA document number</b> | <b>Reference</b>   |
|-----------------------------|--|
| 2390851                     | 2014, Use Description/Scenario (Application and Post Application) for Disarm 480 SC Fungicide, DACO: 5.2 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.